

Commune de MARCELLUS
Procès-verbal de séance du 21 Février 2020

ARRONDISSEMENT : MARMANDE.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13 L'an deux mille vingt

Présents : 12 Le : 21 Février

Votants : 12 Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean Claude, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 14.02.2020.

Présents : DERC Jean Claude, DIO Bernard, MARTIN Sandrine, CAIN Marie-Dominique, REYNAUD Bernard, BAZAS Jean-Marie, CASTETS Joël, FRECCHIAMI François, LECOMTE Christelle, DUBOURDIEU Leslie, LAFITTE Frédéric, SCHLEGEL Loïc.

Secrétaire de séance : BAZAS Jean-Marie.

Compte rendu du 13.12.2019 : approuvé, pour 11, abstention : 1.

I - Dossier n° 6 : Délibération n° 01 : vote du compte de gestion 2019.

M. le Maire présente le compte de gestion de la commune 2019, établi par Mme le percepteur de Marmande.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2019.

II - Dossier n° 7 : Délibération n° 02 : vote du compte administratif 2019.

Sandrine Martin présente le compte administratif 2019 avec une vue d'ensemble sur les années précédentes.

Après débat, M. le Maire quitte la séance. M. Bernard DIO est élu président de séance. Les membres présents votent le C.A. 2019 et arrêtent ainsi les comptes :

Fonctionnement, dépenses : 510 694,30 ; recettes : 783 254,93

Investissement, dépenses : 43 800,49 ; recettes : 103 677,39

Restes à réaliser : investissement, dépenses : 1500

Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : 59 876,90 ; Fonctionnement : 272 560,63

Résultat global : 332 437,53

- Arrivée de Sébastien MIRAMBET, conseiller municipal. Présents 13 membres.

III - Dossier n° 1 : Délibération n° 03 : avenant à la convention d'adhésion « services internet » avec le CDG 47.

M. le Maire rappelle aux membres présents que par la délibération n° 55 du 14 décembre 2012, la commune de Marcellus adhère à la convention « services internet » proposé par le CDG 47 dont l'objet est la création et la maintenance d'un site internet.

Dans la démarche de mise en conformité de la collectivité au RGPD, un diagnostic du site internet de la commune a été établi par le Délégué à la Protection des Données (DPD) du CDG 47.

Afin de rendre le site conforme, une refonte est nécessaire pour le mettre en place.

Pour procéder à une refonte du site Internet, il est nécessaire également de mettre à jour la convention en délibérant pour un avenant à la convention existante.

La cotisation annuelle de la refonte du site internet s'élèvera à 832 euros, et la maintenance annuelle et l'assistance sera de 364 euros les années suivantes.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant à la convention d'adhésion aux « services internet » avec le CDG 47.

IV - Dossier n° 2 : Délibération n° 04 : demande de subvention pour un voyage scolaire du RPI Marcellus-Gaujac.

M. le Maire fait lecture d'un courrier émanant de Madame la directrice du groupe scolaire à Marcellus. Celle-ci demande une subvention communale pour un voyage scolaire prévu du 31 mars au 3 avril 2020 à Artigues dans les Pyrénées. Le devis s'élevant à 16 388 euros, une participation des deux communes serait la bienvenue.

M. le Maire propose d'accorder une subvention de 600 euros, sachant que la commune de Gaujac participera à hauteur de 400 euros.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 600 euros.

D'autre part, Madame la directrice de l'école demande l'autorisation à la municipalité que la cantinière, Régine Boudon, soit intégrée à l'équipe accompagnatrice pour cette sortie.

Les membres présents donnent leur accord.

- Départ de François FRECCHIAMI : pouvoir à Joël Castets. Présents : 12, pouvoir : 1.

V - Dossier n° 3 : Délibération n° 05 : adressage dénomination des voiries communales.

M. le Maire présente la future dénomination des routes de la commune. Ainsi 39 routes sont renommées : Route de l'école, Route des Bernès, Route de Couthures, Route de la plaine, Route de Labouère, Route de Gaujac, chemin de la gravière, Route de Libo, Chemin de Lescos, Route du plateau, Chemin de belma, Route de Pistolet, Chemin de Guichot, Chemin de Mativat, Chemin de Peyranon, Route de Fayssons, Chemin du muscat, Route de Cocumont, Route de la Branne, Route de Meilhan, Chemin de Curguet, Route du Puits, Rue des Joualles, Rue de Pinguet, Chemin de Peyssas, route du château, Chemin de Buros, Route de Barradat, Chemin de l'ancien bourg, route du cimetière, Place de la mairie, Route du stade, Route de Gajac, Impasse du Chêne, Impasse du Cèdre, Route des Claux, Route de Montpouillan, Route du Sérac, Impasse de Bougnères.

Les membres présents votent à l'unanimité la nouvelle dénomination de la voirie communale.

VI - Dossier n° 4 : Délibération n° 06 : restitution caution logement communal n° 1.

Suite à l'état des lieux très satisfaisant du 13 janvier 2020, M. le Maire propose aux membres présents de restituer la caution d'entrée dans le logement aux locataires concernés.

Les membres présents votent 12 pour, 1 abstention.

VII - Dossier n° 5 : Délibération n° 07 : remboursement par Groupama solde sinistre vitraux de l'église.

L'assureur Groupama a fait parvenir un solde 1 250 euros pour la restauration de deux vitraux à l'église suite au sinistre du 7 juin 2019. Les membres présents acceptent ce solde.

VIII - Dossier n° 8 : Demande spécifique d'un agent du service du groupe scolaire auprès de la commission du personnel.

Sandrine Martin présente le dossier. IL s'avère que l'agent de la cantine qui a effectué les activités des TAP de septembre 2015 à juillet 2017 et la surveillance de la garderie scolaire de septembre 2017 au 31 décembre 2019, aurait dû bénéficier d'une NBI. La régularisation sur 4 ans d'antériorité s'élève à 1 937,85 euros brut pour l'agent. Le conseil municipal entérine cette NBI.

D'autre part, au vu des entretiens professionnels établis, Sandrine Martin propose une revalorisation de l'IFSE de cet agent pour un montant de 334,67 euros brut annuels.

Le conseil municipal vote 12 pour, 1 abstention, la revalorisation de l'IFSE pour cet agent.

IX - Dossier n° 9 : demande spécifique d'un agent du service mairie auprès de la commission du personnel.

Sandrine martin présente le courrier de l'agent concerné demandant une revalorisation de son IFSE. Après étude, elle propose une revalorisation de 196,26 euros brut annuels.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la revalorisation de l'IFSE pour cet agent.

X - Dossier n° 10 : devis réparation toiture du Club House suite sinistre du 13 décembre 2019.

M. le Maire présente le devis d'un montant de 6 311 H.T. soit 7 573,20 T.T.C. Le dossier du sinistre est en cours auprès de l'assureur Groupama.

Le conseil municipal accepte ce devis.

XI - Dossier n° 11 : devis remplacement de la source centrale des BAES des salles communales.

Suite à la visite annuelle de vérification des systèmes de sécurité des salles communales, un devis de remplacement de la source centrale a été fourni par l'entreprise Agence Aquitaine Sécurité. Le montant s'élève à 1 873,80 H.T. soit 2 248,56 T.T.C.

Le conseil municipal accepte ce devis.

XII - Dossier n° 12 : tour de garde des élections municipales de mars.

8h à 10h30 : Castets ; Schlegel, Reynaud, Bazas ; 10h30 à 13h00 : Martin, Dio, Reynaud ; 13h00 à 15h30 : Lafitte, Bazas ; 15h30 à 18h00 : tous les conseillers municipaux.

Questions diverses.

Plan Local d'Urbanisme :

M. le Maire fait part aux membres présents du recours gracieux de la Préfecture. Des modifications sont à apporter. Une réunion avec le cabinet Urbadoc et les services de l'urbanisme de VGA est programmée le 28 février 2020 à 14h00.

La séance est levée à 22h52.

N° délibération	OBJET	N° page
1	Vote du compte de gestion 2019	1
2	Vote du compte administratif 2019	1
3	Avenant à la convention d'adhésion « services internet » avec le CDG 47.	1
4	Demande de subvention pour un voyage scolaire du RPI Marcellus-Gaujac.	2
5	Adressage dénomination des voiries communales	2
6	Restitution caution logement communal n° 1	2
7	Remboursement par Groupama solde sinistre vitraux de l'église.	2